

ACM DU PAYS RIGNACOIS « LES ALZOUZOUS »

ANNEXE N° 1 AU REGLEMENT INTERIEUR

[APPLICABLE A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2022]

TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE AVEC REPAS
TRANCHE 1	11.88 €	6.00€	10.38€
TRANCHE 2	12.88 €	6.50€	10.88€
TRANCHE 3	13.88 €	7.00 €	11.38€
TRANCHE 4	14.38 €	7.50 €	11.88€

Le repas est toujours compris dans le tarif à la journée.

Le tarif du repas est réactualisé au 1^{er} septembre de chaque année.

Les tranches ont été établies par la CAF et la MSA correspondent au quotient familial (QF) :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
QF MSA	0-357	358-471	472-730	➤ 730
QF CAF	0-420	421-520	521-800	➤ 800

Fait à Rignac, le 23 novembre 2022

Pour le Président,

Le Vice-Président délégué,

Michel PRADELS,

C.I.A.S.
DU PAYS RIGNACOIS
12550 RIGNAC